Relevé de décisions

Réunion plénière Conseil de Quartier Léon Blum/ Folie Regnault Mardi 11 juin – Salle des Mariages, Mairie du 11^e – 12 place Léon Blum

Rappel de l'ordre du jour :

- I) Restitution des ateliers (actions, animations, projets)
- Santé/solidarité/Handicap,
- Culture et patrimoine,
- Propreté,
- Sécurité / Vivre ensemble / Nuisances sonores.
- II) Retour sur la démarche Embellir votre quartier
- III) Vote des budgets d'investissement
- Impression livre Arrêt sur mémoires (6 000 €)
- Pose d'une plaque mémorielle Alain Fournier (500 €).
- IV) Pot amical

Introduction

Madame Joséphine LANFRANCHI, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, référente du Conseil de quartier Léon Blum/Folie-Régnault, introduit la séance.

Elle évoque les nombreux projets portés par les conseillers de quartier qui participent à la vitalité du onzième arrondissement, et notamment le jeu de piste organisé le 25 mai dernier avec plus de 100 participants sur le thème de l'artisanat dans le 11° et le prochain repas solidaire au square Rajman le samedi 22 juin. Elle salue également le travail très dense mené par le conseil de quartier ces dernières années sur la thématique « espace public » qui permet d'enrichir la concertation Embellir votre Quartier qui se déroule jusqu'au 21 juin prochain. Parmi les propositions des membres du conseil de quartier, elle note les nombreuses idées relatives au réaménagement de la rue de la Roquette.

Monsieur Jean-Pierre CORSIA, Adjoint au Maire chargé de la Démocratie, de la Participation et de la prospective, fait un rappel sur ce qu'est un conseil de quartier.

Une conseillère de quartier, membre du groupe d'animation, remercie les personnes présentes à la plénière.

I. Restitution des ateliers (actions, animations, projets)

- Atelier Santé/solidarité/Handicap

Une conseillère de quartier, référente de l'atelier Santé/solidarité/Handicap présente les activités de l'atelier et notamment la marche exploratoire qui a eu lieu le 23 mars dernier sur l'accessibilité dans le quartier. La conseillère de quartier note que l'atelier n'a pas eu de réponses aux questions posées.

Madame Joséphine LANFRANCHI, Adjointe au maire chargée de la Jeunesse, référente du Conseil de quartier Léon Blum/Folie-Regnault, indique que cette marche a été organisée avec les services, qui ont bien noté les différentes questions des conseillers de quartier. Ils examinent les demandes et reviendront vers les conseillers de quartier.

Une conseillère de quartier, membre du groupe d'animation : précise que lors d'une marche organisée avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris (CAUE), celui-ci a fait apparaître les remarques des habitants sur le site Décider. Paris.

Une conseillère de quartier, membre de l'atelier et du groupe d'animation, rapporte que le projet des repas solidaires se déroule très bien. Le premier repas de l'année a eu lieu le 27 janvier à la paroisse Saint-Ambroise. Le repas a rassemblé une trentaine de personnes et de bénévoles pour préparer, partager le repas et passer un moment convivial ensemble.

Une membre de l'atelier précise que le prochain repas solidaire est prévu le 22 juin, à partir de 10h, à la cité Souzy, dans le centre provisoire de de la MJC Mercoeur. Le centre Paris Anim se charge des invitations en s'appuyant sur des associations en lien avec des habitantes et habitants précaires et/ou isolés : la bagagerie, Onze Mille Potes, Les Petits Frères des Pauvres notamment. Ces personnes, souvent isolées, ont besoin d'accompagnement. Il y a également un besoin de bénévoles pour préparer le repas ensemble et favoriser les échanges entre tous les participants. Le menu comprend un poulet-basquaise, du riz, une salade, et de la sangria sans alcool.

- Atelier culture et patrimoine

Une conseillère de quartier, membre de l'atelier Culture et patrimoine, revient sur le dernier événement de l'atelier, à savoir : le traditionnel jeu de piste qui a lieu tous les ans, avec le centre Paris Anim' Mercoeur. Ce dernier est parti de la cour de la mairie et est arrivé au centre Mercoeur. La thématique retenue pour ce jeu de piste était l'artisanat dans le onzième arrondissement. Très belle participation, avec de beaux lots et des médailles. Pour les enfants non accompagnés, des animateurs BAFA étaient présents.

De nombreux projets en cours :

- L'exposition L'eau dans le 11e sur les grilles du square Gardette.
- Panneaux pédagogiques au square Gardette, en attente des retours de la DEVE.
- La statue l'allégorie de la liberté, bas-relief en bronze est actuellement dans un dépôt de la ville. Il devrait être de nouveau visible du public en étant installé dans le parc floral du 12° arrondissement, à la demande des familles des artistes. Le Maire, présent à la réunion est interpellé à ce sujet et indique qu'il va de nouveau saisir les services.
- Plaque mémorielle en détail lors du vote de la dépense d'investissement
- Livre Arrêt sur mémoire en détail lors du vote de la dépense d'investissement
- Une visite de l'école historique Keller, samedi 21 septembre à l'occasion de la journée du patrimoine, en partenariat avec l'association du Musée de l'École ; un musée méconnu du grand public qui est situé dans le onzième arrondissement

- Atelier propreté

Une membre du conseil de quartier, référence de l'atelier propreté revient sur l'espace canin rue de la Roquette et demande à ce que cet espace soit plus visible.

Madame Joséphine LANFRANCHI, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, référente du Conseil de quartier Léon Blum/Folie-Regnault, mentionne que la Mairie s'était engagée à placer des panneaux, mais qu'ils ont été placés derrière le pigeonnier.

Un usager de l'espace canin prend la parole et demande à ce qu'un pictogramme de chien soit visible et demande à ce qu'il y ait un affichage pour interdire les pique-niques.

Madame Joséphine LANFRANCHI, adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, référente du Conseil de quartier Léon Blum/Folie-Regnault, indique qu'il est intéressant d'avoir des usagers de ce parc canin ce soir et remercie l'habitant-usager d'être présent.

Elle rappelle le travail de concertation qui a été fait avec le conseil de quartier pour réaliser des affiches afin d'indiquer qu'il s'agit d'un parc canin, de sensibiliser aux nuisances sonores pour le voisinage et de demander à ne pas manger dans l'espace.

Elle regrette que pour des raisons de normes « Personne à mobilité réduite », les panneaux n'ont pu être placés à l'endroit demandé. Elle indique qu'elle réitérera la demande auprès des services.

NDLR : les panneaux ont été déplacés sur le portique de l'entrée du parc canin.

L'usager ajoute : « Il y a un problème de propreté. »

Madame Joséphine LANFRANCHI, adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, référente du Conseil de quartier Léon Blum/Folie-Regnault, répond que le passage des équipes de nettoyage a lieu de manière hebdomadaire.

Une habitante prend la parole et explique que l'espace canin s'est beaucoup apaisé.

Le Maire prend la parole et précise que l'affichage réglementaire n'empêche pas de rajouter un affichage supplémentaire pour avoir une solution pragmatique à ce sujet. Pour les usagers sans chiens, il est intéressant de permettre différents usages dans un espace tout en prévenant les gens de l'affectation première de cet espace. De plus, dans le projet de réaménagement de la Promenade Richard Lenoir/Jules Ferry, il est prévu de créer un nouvel espace canin pour décharger celui de la Roquette.

- Atelier Sécurité / Vivre ensemble / Nuisances sonores.

Une membre de l'équipe d'animation précise que le Conseil de quartier n'a aucun retour de la part de la référente de la commission, donc le travail est en sommeil. Elle rappelle que le 2 juin dernier, une marche contre les rixes a eu lieu avec l'association HDJ, le soutien du conseil de quartier est notable, mais le sommeil de la commission pose un souci.

Concernant le suivi du vœu : Interdiction de la pratique du skate sur le parvis de la Mairie.

Le vœu a été voté en plénière et est passé en conseil d'arrondissement le 15 mai 2024. L'équipe municipale a rejeté ce vœu. Le conseil de quartier trouve cela très dommage, surtout qu'un terrain a été aménagé à moins de 800m, pour un coût de 2,5 millions d'euros. Le risque d'accident est important, car des jeunes se filment en skate, ce qui rend le choc inévitable.

Une conseillère de quartier explique qu'elle est allée discuter avec les skateurs des risques d'accident, surtout vis-à-vis des personnes âgées. La discussion a fonctionné et les jeunes sont partis d'eux-mêmes.

Madame Joséphine LANFRANCHI, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, référente du Conseil de quartier Léon Blum Folie-Regnault explique que lors de la plénière du 31 mai 2023, les élus se sont déjà opposés à ce vœu. Elle précise qu'il faut favoriser la pratique du sport et de ce mode de déplacement. Il faut discuter pour favoriser l'harmonie entre les différents usagers de l'espace public, le parvis est suffisamment large.

Un membre du groupe d'animation rappelle que le Conseil de quartier n'est pas « anti-jeune » mais que cela relève d'un sujet de sécurité car il estime que la pratique du skate à cet endroit est dangereuse.

Un habitant prend la parole : « Il y a peu d'endroits pour la pratique du skate et on ne peut pas interdire tous les engins qui vont un peu vite. Devant la Mairie, c'est un espace où tous les citoyens peuvent être présents, donc interdire un usage comme celui-ci est un peu fort. Par ailleurs, c'est très positif d'avoir discuté avec ces jeunes pour leur faire part de vos craintes. »

Une habitante ajoute : « Le skate est une pratique urbaine qui permet de s'exprimer. »

Monsieur Jean-Pierre CORSIA, Adjoint au Maire chargé de la Démocratie, de la Participation et de la Prospective précise qu'il faut de la place pour tous les publics dans l'espace public.

II. Retour sur la démarche Embellir votre quartier

- Atelier cadre de vie urbanisme, végétalisation :

Les membres de l'atelier Embellir Votre Quartier reviennent sur les propositions faites par les membres du conseil de quartier dans le cadre de la concertation EVQ :

- L'apaisement aux abords de Japy : Il est proposé d'installer une chicane dans la rue Richard Lenoir pour réduire la vitesse des voitures, mettre en valeur le gymnase, et sécuriser les enfants. NDLR : depuis, la rue de Neufchateau a été fermée à la circulation.

La coulée verte : de la place Léon Blum au cimetière du Père Lachaise.

- Lepeu : Les riverains et l'école maternelle expriment un fort soutien pour l'aménagement d'une « rue aux enfants », qui diffère d'une piétonisation.
- Les Fresques : Les projets de fresques déposés au Budget Participatif n'ont pas été lauréats, notamment pour le mur de l'école de la rue Servan à Saint-Maur.

Madame Joséphine LANFRANCHI, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, référente du Conseil de quartier Léon Blum/Folie-Regnault précise qu'il y a encore jusqu'au 21 juin pour déposer des projets sur la plateforme.

Un habitant note qu'il y a un manque de retour sur les projets déposés et une frustration générée chez les gens. Davantage de suivi serait nécessaire, notamment dans le cadre des projets déposés au Budget Participatif.

Monsieur Jean-Pierre CORSIA, Adjoint au Maire chargé de la Démocratie, de la Participation et de la Prospective, rappelle les différents processus participatifs existants à la Ville de Paris comme la plateforme decider.paris.fr. et qui permet de suivre l'avancée des projets.

Vote des budgets d'investissement

Madame Joséphine LANFRANCHI, Adjointe au maire chargée de Jeunesse, référente du Conseil de quartier Léon Blum Folie-Regnault, rappelle que le conseil de quartier dispose d'un budget d'investissement.

- Impression livre *Arrêt sur mémoires* (6 000 €) – Cf slide

Réalisé par le conseil de quartier.

1000 exemplaires seront imprimés.

Distribution : à tous les gagnants du jeu de piste, lauréats du brevet, les bénéficiaires du BAFA citoyen (en remplacement de "Notre Onzième" fait par le conseil des seniors), aux contributeurs de documents. Un exemplaire sera remis à chaque bibliothèque.

Il est impossible de les vendre, car le budget de la Mairie ne permet pas cette compétence.

Vote: sur 18 personnes

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : unanimité

La dépense est adoptée à l'unanimité.

- Pose d'une plaque mémorielle Alain Fournier (500 €) – Cf slide Devis long à obtenir dans les fournisseurs agréés de la ville, et les offres sont plus élevées quand c'est un marché.

Abstention: 1 $\mathsf{Contre}:0$ Pour : 17

La dépense est adoptée.

Pas de questions, la séance est levée.

Fin de la plénière et pot amical